

# Etat de Catastrophe Naturelle



**Le Castéra a été reconnue en état de catastrophe naturelle**, par arrêté du 22 juillet 2023 publié au journal officiel le 14 septembre 2023, pour le phénomène "mouvement de terrain différentiel lié à la sécheresse et à la réhydratation des sols" survenu au titre de l'année 2022.

Les personnes concernées par le phénomène qui n'ont pas encore déclaré leur sinistre disposent d'un **délai de 30 jours à compter de ce 14 septembre 2023** pour présenter leur dossier auprès de leur assureur.

Pour en savoir plus :

- \* <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076>
- \* [copie de l'arrêté paru au JO](#) (format pdf, 895 Ko)